



Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

☎ 02 54 28 12 00 ☎ 02 54 28 12 03 ✉ centredetripleblanc@orange.fr

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 5 FEVRIER 2015 A MOUHET

En préambule le compte rendu du dernier comité qui s'est déroulé le 17 décembre à Saint-Benoît-du-Sault est adopté à l'unanimité.

* Débat d'orientation budgétaire

Le Président présente à l'assemblée le bilan 2014 et les perspectives 2015 :

Bilan 2014

L'exercice budgétaire 2014 qui vient de s'achever aura été marqué par une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement avec un excédent qui devrait se situer autour de 340 000,00 €. C'est un budget fidèle aux prévisions avec près de 95 % des dépenses prévues qui ont été réalisées.

Des économies substantielles ont été réalisées notamment sur l'enfouissement des déchets ultimes (- 79 000,00 € par rapport aux prévisions) et ce malgré l'augmentation de 5,00 €/T de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Ceci s'explique en grande partie par la nette diminution des tonnages d'encombrants (- 600 tonnes par rapport à l'exercice précédent), conséquence directe de la mise en place de la filière bois et de la tarification des déchets des professionnels en déchèteries.

D'autres économies proviennent des dépenses de carburant avec la nette diminution des prix à la pompe, des coûts liés à l'acquisition des sacs poubelles et des pièces liées à l'entretien des véhicules (toutes ces économies seront détaillées dans l'examen du Compte Administratif lors du vote du budget).

Ces bons résultats sont cependant à nuancer avec certains chapitres qui n'ont pu être maîtrisés comme les réparations sur le matériel roulant et la location des bacs de pré collecte (le parc de bacs a en effet sensiblement augmenté depuis les aménagements réalisés sur les circuits de collecte).

Le gros point noir reste les dépenses liées au personnel puisque, contrairement à l'année dernière, le nombre d'arrêts maladies s'est envolé (+ 58 % par rapport à 2013). Nous avons dû en cours d'année procéder à deux décisions modificatives pour total de plus de 50 000,00 € afin de couvrir les dépenses relatives aux remplacements des agents absents. La suppression de la journée de carence a sans doute eu un impact négatif sur l'absentéisme mais le syndicat est également touché par des absences de longues durées indépendantes du service (peu d'accidents de travail).

A noter toutefois l'aboutissement du dossier de mise en retraite anticipée pour invalidité de Mr Philippe PLOUVIER, chauffeur poids lourd, qui était en arrêt depuis le mois d'avril 2008.

Les recettes ont été supérieures de près de 4 % par rapport au budget primitif. Ceci s'explique essentiellement par les remboursements d'assurance du personnel (+ 75 000,00 € par rapport au prévisionnel), les remboursements liés au vandalisme sur les déchèteries (+ 13 000,00 €), la vente des matériaux et les recettes provenant des professionnels sur les déchèteries (+ 20 000,00 €) et les soutiens des éco-organismes (+ 30 000,00 €).

Au chapitre des investissements le résultat sera déficitaire à hauteur de 127 000,00 € ce qui s'explique par le fait que le syndicat n'a pas contracté d'emprunt sur cet exercice. Les investissements marquants de l'année sont la création de la déchèterie de Chaillac (72 000,00 €), l'acquisition d'un nouveau compacteur à déchets (35 000,00 €), l'acquisition d'un chariot élévateur pour le centre de tri (66 000,00 €) ou encore l'achat d'une benne à ordures de 21 m³ (170 000,00 €).

Il est également important de noter que nous n'avons plus de subventions pour l'achat de véhicule puisque nous ne sommes plus éligibles à la DETR (Dotation pour l'Équipement des Territoires Ruraux) ; nos seules aides provenant du conseil général pour la création de la déchèterie de Chaillac (11 800,00 €).

Perspectives 2015

L'année 2015 s'articulera autour des trois principes conducteurs de notre syndicat : **qualité du service proposé à l'utilisateur, maîtrise des coûts et amélioration des conditions de travail pour nos agents.**

La qualité du service proposé à l'utilisateur avec dès le début de l'année une consultation auprès de bureaux d'études pour la réalisation d'une nouvelle déchèterie sur le secteur du Blanc afin d'envisager le début des travaux dès 2016. Le site actuel, datant de 1999, s'avère en effet inadapté aux besoins actuels pour la gestion des déchets ménagers et ne répond plus aux exigences réglementaires (le comité valide le lancement de la consultation pour cette étude de faisabilité).

Il faut noter également que le changement récent du statut des déchèteries engendrera des aménagements pour une mise aux normes des autres sites qui seront à prévoir d'ici une année (ces aménagements seront la conséquence des contrôles obligatoires à effectuer via des organismes agréés). D'autre part il est à rappeler la création récente du site internet du Symctom qui propose aux usagers un ensemble d'informations précises sur les différents services et les missions de la collectivité.

La maîtrise des coûts avec la poursuite des actions permettant de limiter les tonnages de déchets destinés à l'enfouissement et notamment la mise en place de nouvelles filières comme la DEA (Déchets d'Équipements d'Ameublements) effective depuis le 1^{er} janvier qui va permettre de diminuer encore le tonnage des encombrants. Une réflexion sur le traitement du bois non utilisé par OSE Recyclage sera également engagée avec nos collègues du SIMER à Montmorillon pour tenter de trouver un exutoire moins onéreux que la prestation actuelle proposée par la société Lostis située à Ingrandes-sur-Vienne.

Le syndicat est dans sa quatrième année du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) avec la poursuite des actions portant entre autres sur le compostage individuel, le compostage collectif avec l'extension du partenariat avec l'OPHAC à l'ensemble du territoire et auprès de diverses maisons de retraite, la rédaction d'un guide pour des manifestations écoresponsables avec le Parc Naturel Régional de la Brenne, la mise à disposition de gobelets réutilisables pour les communes ou associations, l'installation de composteurs dans les logements communaux ou encore la formation au compostage pour une douzaine d'utilisateurs du Symctom (parmi lesquels certains élus).

L'année 2015 devrait également confirmer l'impact de la mise en place d'une tarification pour les déchets issus d'activités professionnelles sur les déchèteries en limitant d'une part les apports et en générant d'autre part des recettes supplémentaires (jusqu'en 2014 c'est l'ensemble des usagers qui supportaient les charges relatives à ces flux).

D'autre part, le Symctom a été sollicité pour intégrer un groupe de réflexion interdépartemental sur le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (sacs noirs) afin d'étudier quelles possibilités de mutualisation sont envisageables pour trouver, à moyen terme, des solutions plus économiques et plus

écologiques (pour rappel la TGAP liée à l'enfouissement des déchets, actuellement à 20,00 € / T est amenée à considérablement augmenter ces prochaines années). Ce groupe de réflexion est actuellement en train de finaliser la réalisation du cahier des charges relatif à la consultation auprès de bureaux d'études. Le prestataire retenu devra donc étudier les pistes de mutualisation au cours des deux prochaines années. Les services du Symctom ont également été chargés de démarcher auprès de l'ADEME pour tenter d'obtenir des soutiens financiers pour cette étude.

L'amélioration des conditions de travail des agents du Symctom passera cette année par l'acquisition d'une benne à ordures ménagères de 16 m³ en remplacement d'un véhicule vieillissant, de façon à maintenir un parc en bon état ce qui permet également de limiter les frais d'entretien.

Le logiciel permettant le suivi des tournées de collecte en porte à porte qui doit faciliter le travail des chauffeurs et des ambassadeurs du tri a été installé mais n'est pas encore opérationnel (le renseignement de la base de données est long et fastidieux et nécessitera encore quelques semaines).

Outre la mise en place de la vidéosurveillance, un programme de sécurisation des déchèteries, pour lutter contre les vols mais aussi et surtout pour garantir la sécurité des agents, va être lancé dès le 1^{er} trimestre en partenariat avec notre assureur. Les événements récents (agression d'un des agents de la déchèterie du Blanc) nous renforcent dans cette idée et doivent faire prendre conscience à l'ensemble de la collectivité de la difficulté pour notre personnel d'effectuer son travail dans de bonnes conditions. A ce sujet nous avons interpellé le Conseil Général et la sous-préfecture afin que les pouvoirs publics et les collectivités du département puissent se mettre autour de la table dans le but d'échanger et de trouver ensemble des solutions pour éradiquer ces incivilités permanentes dont les agents font l'objet.

Notons également l'acquisition de deux postes informatiques pour le service communication.

D'autre part le Président informe le comité que suite aux dernières investigations menées, les recours relatifs à la déchèterie du Rasimier sont épuisés et qu'il est maintenant temps de tourner la page malgré le sentiment d'injustice qui prédomine à l'issue des diverses procédures engagées. Il faut dorénavant penser à la reconstruction du site et l'assemblée choisit de profiter de l'étude à venir concernant la future déchèterie du Blanc (voir plus haut) pour également demander au bureau d'étude de travailler sur cette réhabilitation du site du Rasimier.

Notons également le renouvellement du marché relatif à l'enfouissement des déchets ultimes qui arrive à échéance le 31 juillet de cette année avec d'éventuelles conséquences financières non négligeables.

Suite à la consultation effectuée en fin d'année dernière, les charges engendrées par l'assurance du personnel vont augmenter sensiblement cette année ; de plus il faudra s'attendre également à une nette augmentation des cotisations dès 2016 pour l'assurance relative aux installations puisque les prestataires sont de plus en plus frileux à assurer les déchèteries, conséquence directe des nombreux vols et dégradations subis.

Un autre sujet important concerne l'avenir de notre centre de tri puisque certains acteurs incontournables de la gestion des déchets comme Eco-emballages et l'Agence De la Maîtrise de l'Environnement et des Energies (ADEME) militent pour la disparition à moyen ou long terme des petites unités comme celle du Blanc. Une réflexion avec nos interlocuteurs de l'ADEME sera engagée dès cette année pour anticiper au plus vite les changements à venir et leurs conséquences techniques et financières.

Enfin, l'année 2015 sera celle du lissage des taux, comme il était inscrit dans les statuts du Symctom. Les nombreux chantiers à venir et la tendance actuelle à la diminution de bon nombre de soutiens financiers nous incitent logiquement à envisager un lissage à 14,5 %, ce taux étant celui appliqué actuellement sur les communes qui se trouvent hors du périmètre de la CDC Brenne Val de Creuse. Le comité donne son accord pour bâtir le budget prévisionnel 2015 avec un taux lissé de 14,5.

*** Délibérations**

Le comité adopte les décisions et délibérations suivantes :

- Suite à sa demande, Mme Laurence OLIVE, ambassadrice du tri et actuellement à temps plein, passera à 28h00 hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2015.

- Le symctom va engager Mr Christopher FILLAUD par le biais d'un emploi d'avenir à compter du 1^{er} mars 2015 pour une durée de trois ans. Mr FILLAUD occupera les fonctions d'agent de tri.

- Le symctom va engager Mr Jérémy RONDELOT par le biais d'un emploi d'avenir à compter du 1^{er} mars 2015 pour une durée de trois ans. Mr RONDELOT occupera les fonctions d'agent de collecte.

*** Questions diverses**

- Suite à la consultation relative à l'assurance du personnel c'est la société Groupama qui sera le prestataire du Symctom pour les deux prochaines années. Les garanties retenues sont les décès (sans franchise), les maladies et accidents de la vie privée (avec franchise de 30 %), les longues maladies et les maladies de longues durées (sans franchise), les accidents et les maladies imputables au service (sans franchise) sans les charges patronales. Les taux de cotisation sont de 7,92 pour les agents CNRACL et de 1,85 pour les agents IRCANTEC.

- L'accessibilité aux conteneurs pour les personnes handicapées a été évoquée notamment sur le secteur du Blanc. Le Symctom est prêt à étudier les diverses possibilités en fonction des besoins et des souhaits des communes qui en seront demandeuses.

- Les services du syndicat confirment qu'une liste d'artisans réparateurs sera proposée rapidement sur le site internet de la collectivité.

Le prochain Comité se déroulera sur la commune de BEAULIEU.